

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 881

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 11 QUATERDECIES

Rédiger ainsi cet article :

« L'article L. 640-1 du code rural et de la pêche maritime est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« - promouvoir les produits n'ayant pas contribué à la déforestation importée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, plutôt qu'une demande de rapport du Gouvernement au Parlement, reprend la proposition du WWF afin qu'une première mesure soit prise pour lutter contre la déforestation importée, en intégrant ce nouveau critère dans la politique conduite dans le domaine de la qualité et de l'origine des produits agricoles.